

Dossier d'inscription

Sélection d'entrée en formation

AMBULANCIER-E

SESSION 2025-2

⇒ Inscriptions du 06/01/2025 au 28/03/2025

⇒ Le dossier est à envoyer à l'adresse suivante :

IFA - CAMPUS PARAMEDICAL - CHU Dijon Bourgogne

12 Bd Maréchal de Lattre de Tassigny BP 77908 - 21079 DIJON CEDEX

Téléphone: 03.80.29.37.70

par voie postale de préférence en lettre recommandée

- ⇒ Aucun dossier ne sera accepté au-delà de la date limite d'inscription (Cachet de la poste faisant foi)
 - ⇒ Tout dossier non conforme ou incomplet ne sera pas étudié

Réservé à l'IFA Dijon
Date de réception du dossier :







PROFESSION D'AMBULANCIER

L'ambulancier est un professionnel de santé et du transport sanitaire.

Au sein de la chaîne de soins ou de santé, l'ambulancier assure la prise en soins et/ou le transport de patients à tout âge de la vie sur prescription médicale, ou dans le cadre de l'aide médicale urgente, au moyen de véhicules detransport sanitaire équipés et adaptés à la situation et à l'état de santé du patient.

A ce titre, il peut réaliser des soins relevant de l'urgence dans son domaine d'intervention.

Il peut également exercer des activités relatives au transport de produits sanguins labiles, d'organes, ou au transport d'équipes de transplantations.

En cas d'état d'urgence sanitaire déclaré ou dans le cadre d'un déclenchement de plans sanitaires, l'ambulancier peut être conduit à réaliser des actes de soin dans son domaine de compétences.

Il exerce son activité au sein d'entreprises de transport sanitaire, d'établissements de soins (centre hospitalier, clinique, ...), de services spécialisés d'urgence, en collaboration avec une équipe pluridisciplinaire (médecins, infirmiers, masseurs kinésithérapeutes ou tout autre professionnel de santé).

CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

Les conditions d'accès à la formation sont définies dans l'Arrêté du 11 avril 2022.

La formation conduisant au diplôme d'Etat d'Ambulancier est accessible, sans condition de diplôme, par :

- La formation initiale dont la formation par apprentissage
- La formation professionnelle continue
- La validation, partielle ou totale, des acquis de l'expérience, dans les conditions fixées par un arrêté duministère chargé de la santé (en attente)

La formation est ouverte aux candidats possédant un permis de conduire conforme à la réglementation en vigueuret en état de validité à la date de clôture de la période réglementaire des inscriptions.

ATTENTION: le permis de conduire présenté ne doit plus être en période probatoire (trois ans pour un permis classique et deux ans pour les conducteurs ayant suivi l'apprentissage anticipé à la conduite) à la date de clôture des inscriptions



Document à conserver par le candidat

CHU

Dijon Bourgoane



L'admission en formation conduisant au diplôme d'Etat d'ambulancier est subordonnée au processus de sélection des candidats, organisé par les instituts de formation autorisés pour dispenser cette formation.

L'inscription des candidats se fait par le dépôt du dossier d'admissibilité directement auprès de l'institut ou des instituts de formation de leur choix.

Le processus de sélection des candidats comprend une admissibilité sur dossier et un entretien d'admission.

Pour se présenter à l'entretien d'admission, les candidats doivent réaliser un stage d'observation dans un service hospitalier en charge du transport sanitaire ou dans une entreprise de transport sanitaire habilitée par le directeur d'institut, pendant une durée de 70 heures.

<u>STAGE DE SELECTION</u>: Pour raison <u>exceptionnelle</u>, si le candidat envisage le stage de sélection sans attendre les résultats d'admissibilité, le candidat doit prendre contact avec l'IFA pour vérification de l'habilitation du terrain de stage envisagé.

L'entretien d'admission est évalué par un jury d'admission.

D'une durée de 20 minutes maximum, l'entretien d'admission est noté sur 20 points : une présentation orale de 5minutes du candidat (8 points), suivie d'un entretien de 15 minutes avec le jury (12 points).

Cette épreuve a pour objet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer et à ordonner ses idées pour argumenterde façon cohérente, d'apprécier les aptitudes et la capacité du candidat à suivre la formation, d'apprécier le projet professionnel du candidat et sa motivation.

Une note inférieure à 8 sur 20 à cette épreuve est éliminatoire.

Les résultats du processus de sélection sont affichés au siège de l'institut de formation, et publiés sur son site internet. Tous les candidats sont personnellement informés par écrit de leurs résultats.

Si dans les 10 jours suivant l'affichage, un candidat classé sur la liste principale ou sur la liste complémentaire n'a pas confirmé par écrit son souhait d'entrer en formation, il est présumé avoir renoncé à son admission ou à son classement sur la liste complémentaire et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur cette dernièreliste.

Les résultats du processus de sélection ne sont valables que pour la rentrée au titre de laquelle elles ont été organisées.



CHU Centre Hospitalier Universitaire Dijion Bourgoone



LES TARIFS DE LA FORMATION

Les droits d'inscription au concours d'entrée s'élèvent à 85€.

Le règlement s'effectue par chèque uniquement à l'ordre de la Trésorerie des Hôpitaux de

Côte d'Or. Ces droits restent acquis même en cas de désistement, d'absence ou d'échec au

concours.

Les frais de scolarité s'élèvent à 6250€ pour un cursus complet de formation.

Pour un cursus partiel de formation, les frais de scolarité sont calculés au prorata des heures de formation à réaliser.

PRECISIONS SUR LA VACCINATION OBLIGATOIRE

Tous les vaccins mentionnés sur le certificat sont obligatoires. (Fiche 3)

Nous attirons votre attention sur le délai concernant la vaccination contre l'hépatite B qui comporte 3 injections à un mois d'intervalle pour les 2 premières et 4 mois pour la 3^{ème}. **Cette vaccination doit être anticipée.**

Conseils : munissez-vous de votre carnet de santé et/ou carnet vaccinal lors de votre visite chez votre médecin ; cedernier sera amené à consulter l'ensemble des informations sur les vaccinations et les maladies infantiles. Il pourra ainsi remettre à jour votre vaccination.

Les copies du carnet de santé ou du carnet de vaccinations ne sont pas recevables et ne remplacent pas le certificatmédical de vaccinations.

La vaccination contre la COVID 19 est suspendue depuis le 14 mai 2023 conformément au Décret n-2023-368 du 13 mai 2023 relatif à la suspension de l'obligation de vaccination contre la covid-19 des professionnels et étudiants.

Les apprenants en formation au sein de l'IFA du CHU de DIJON sont soumis aux dispositions applicables aux structures sanitaires et médico-sociales et à celles en vigueur au sein du CHU de Dijon.



CHU Centre Hospitalier Universitaire Dijon Bourgoone



CALENDRIER PREVISIONNEL SELECTION ET RENTREE – INFORMATIONS

L'IFA du CHU de DIJON organise 2 sessions de sélection par an.

Te calendrier:

Inscriptions: du 06/01/2025 au 28/03/2025

Jury d'Admissibilité : jeudi 17/04/2025

• Entretiens d'admission : à définir

Jury d'Admission : à définir

• Affichage des résultats et diffusion sur internet : à définir

Date de rentrée promotion 2025.2 : 28/08/2025

Dates formation: 28/08/2025 au 18/02/2026

Informations complémentaires :

- La date de convocation à l'entretien vous sera transmise par courrier postal et adresse électronique (veillezà bien renseigner ces informations sur la fiche d'inscription).
- Les résultats de la sélection seront mis en ligne sur le site internet de l'IFA du CHU de DIJON et affichés àl'entrée du Campus Paramédical du CHU de Dijon.
- Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.

Recevabilité dossier d'inscription :

- Le dossier d'inscription complet doit être envoyé sous format A4 en envoi recommandé avec accuséréception à l'IFA du CHU de DIJON.
- Aucun dossier ne sera accepté au-delà de la date de clôture des inscriptions (cachet de la poste faisant foi).
- Les documents demandés correspondant à votre profil sont obligatoires.
- Assurez-vous de la lisibilité des copies que vous transmettez.







Photo Identité

Fiche d'inscription année 2025-2026

□ Madame / □ Monsieur		
Nom de naissance :	Nom d'usage :	
Prénom :	Autre(s) prénom(s) :	
Nationalité :		
Date et lieu de naissance ://	_à	
Adresse postale (n° - rue) :		
Code postal :Ville	2:	
Téléphone Portable (obligatoire) :		
E-mail personnel		
vous invitons à prendre contact avec	handicap qui souhaiteraient en fai un Référent Handicap afin d'envisa	re part à l'institut de formation, nous ager les aménagements possibles pour les meilleures conditions possibles:
Personne à contacter en cas d'urgence :		
Nom:	énom :	
Lien de parenté :		
Tél:	Mail :	
AUTORISATION DE DIFFUSION DES RES	SULTATS SUR LE SITE INTERNET	1
Cochez la case correspondant à votre soul	hait : 🗆 Accord	□ Refus
En cas de non renseignement, nous consid	lérons que vous donnez votre acco	rd pour la diffusion sur le site internet.







NOM		
PRENOM		

VOTRE PROFIL DE CANDIDATURE POUR L'ACCES A LA FORMATION

(cochez et fournir la photocopie du titre correspondant car des allègements de sélection et de formations sont préconisés et possibles)

] En apprentissage		
	Sans diplôme (niveau 1)		
	Brevet des collèges (Niveau 2)		
	CAP/BEP/CFPA (Niveau 3)	BEP secteur sanitaire et social (niveau 3)	
	BAC/BP/BT/DAEU (Niveau 4)		
	BTS/DUT (Niveau 5)		
	Licence/Master (Niveau 6)		
	Diplôme 3 ^{ème} cycle/Master 2 (Niveau 7)		
Ti	TTRE OU DIPLÖME DU SECTEUR SANITAIRE OU SOCIAL :		
	BAC PRO ASSP 2011 (Niveau 4)		
	BAC PRO SAPAT 2011 (Niveau 4)		
	Diplôme ARM 2019 (Niveau 4)		
	BAC PRO Conducteur de Transport Routier Marchandises (Niv	eau 4)	
	DEAS 2021 (Niveau 4)		
	DEAP 2021 (Niveau 4)		
	DEAS (Ancien référentiel – Niveau 3)		
	DEAP (Ancien référentiel – Niveau 3)		
	Titre professionnel ADVF (Niveau 3)		
	Titre professionnel ASMS (Niveau 3)		
	DEAES 2021 (Niveau 3)		
	DEAES 2016 Spécialités (Niveau 3)		
	Titre professionnel Conducteur Livreur sur véhicule utilitaire lég	er (Niveau 3)	
	CQP Assistant Médical		
ps	METIERS D'AUXILIAIRES MEDICAUX (Infirmier, masseurs- sychomotricien, orthophoniste, orthoptiste, manipulateur d'élec orthésiste, diététicien)		
PA	PARCOURS PROFESSIONNEL:		
	AUXILIAIRE AMBULANCIER ayant exercé au moins UN MOIS	☐ en continu dans les 3 dernières années	☐ en discontinu
	AUXILIAIRE AMBULANCIER ayant exercé au moins UN AN er	n continu dans les 3 dernières années	
	SAPEURS POMPIERS DE PARIS justifiant d'une expérience p	rofessionnelle de 3 années	
	MARINS POMPIERS DE MARSEILLE justifiant d'une expérience	ce professionnelle de 3 années	

REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE





NOM	
PRENOM	

Dijon Bourgogne

FINANCEMENT DE LA FORMATION

Le statut définit la prise en charge du coût de la formation et les droits à rémunération pendant la durée de laformation. Il est en lien avec la situation de l'apprenant à son entrée en formation :

En formation initiale	
Inscrit à Pôle Emploi	Numéro Identifiant :
Salarié	Nom de l'employeur :
Autre (précisez)	

Modalités de financement de la formation d'Ambulancier selon situation à la rentrée

	Ma situation avant l'entrée en formation	Financement du coût de formation
Je suis en formation	- je suis scolarisé	- Prise en charge par le Conseil régional
initiale (sans rupturede	- je suis une préparation au concours après mes	du coûtde la formation si
scolarité) avant la	études et avant	respect du cursus en fonction de son diplome
formation	l'entrée à l'école	- Frais d'inscription à la charge de
(hors formation AES)		l'apprenant (enparcours
(complet et partiel) à hauteur de 184€
		- Possibilité de déposer une demande de
		boursepour les parcours
		complets et parcours partiel (Bac pro
		SAPATet ASSP)
Je suis demandeur d'emploi inscrit à PôleEmploi	Pour les parcours complets :	- Prise en charge par le Conseil régional
	- je suis inscrit à Pôle emploi au plus tard laveille	du coûtde la formation
	de l'entrée en	pour les parcours complets et partiels
Fournir une attestation de droits à Pöle Emploi	formation toutes catégories confondues	issus desbacs pro
	- je ne suis pas titulaire d'une qualification	SAPAT/ASSP
	professionnelle dans	ATTENTION! Les titulaires d'un BAC
	les 2 ans précédant l'entrée en formation saufCAP	PROSAPAT/ASSP et
	Petite enfance	CAP AEPE pour les AP ne seront pas
	et AEPE	pris encharge sur un
	- je n'ai pas obtenu un diplôme paramédical et/ou	parcours complet
	relevant du	- Prise en charge des formations AES
	secteur social	par leConseil régional dans
	- je ne suis pas démissionnaire d'un CDI à tempsplein	le cadre de l'appel à projets
	ou partiel	- Frais d'inscription à la charge de
	dans les 4 mois précédant l'entrée en formation	l'apprenant (enparcours
	- je ne suis pas en congé parental	complet et partiel) à hauteur de 184€
	Pour les parcours partiels :	- Impossibilité de déposer une
	- je suis titulaire d'un BAC PRO SAPAT ou ASSP +	demande debourse
	critères ci-dessus (hors formation AES)	Formulaire de demande de prise à
		charge à
		retirer auprès des écoles ou sur le site
		internet duconseil régional
	- Pour les parcours "passerelles" :	Le demandeur d'emploi doit
	je suis titulaire d'un des diplômes suivants :	contacterdirectement son
	auxilaire de	conseiller
	puériculture, aide-soignant, ambulancier,	Pôle Emploi pour valider son projet de
	assistant de vie aux	formationet étudier les
	familles, accompagnant éducatif et social (AMPet	possibilités de financement dans l'ordre
	DEAVS),	suivant :CPF Autonome,
	assistant de régulation médicale, agent de service	CPF Abondé PE, AIF
	medico-social	Impossibilité de déposer une demande de bourse
Je suis sans emploi	- je ne suis pas inscrit à Pole Emploi	Pas de prise en charge : auto-
Je suis sans empioi	- je ne suis pas inscrit a Pole Emploi	financement
		possible
Je suis salarié	- je travaille dans un établissement public	- contacter son employeur pour
O D DELLO DERELLO	- je travaille dans un établissement privé	étudier lapossibilité de la prise en
	J and dails an emensionion prive	charge du coût de la formation
		- contacter Transitions Pro Bourgogne
		Franche-
		Comté (projet de
		transition professionnelle) pour la prise en
REGION		chargedu coût de la formation
BOURGOGNE	•	

FRANCHE COMTE



CERTIFICAT MEDICAL ETABLI PAR UN MEDECIN AGREE

La liste des médecins agréés par département est disponible sur le site de l'ARS de votre région.

(Conforme à la réglementation en vigueur selon l'arrêté du 21 avril 2007 et du 20 avril 2012 relatifs aux conditions de fonctionnement des instituts de formation des paramédicaux)

Je, soussigné(e) Docteur :			
Certifie que :	Madame □	/	Monsieur □
Nom:			
Prénom :			
Né(e) le			
candidat(e) à l'inscription en for physiqueet psychologique à l'ex			2023-2024), ne présente pas de contre-indication d'ambulancier.
Date :			
Signature et cachet du médecii	n agréé :		







CERTIFICAT MEDICAL DE VACCINATIONS A RENSEIGNER PAR UN MEDECIN

(Conforme à la réglementation en vigueur selon l'arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions defonctionnement des instituts de formation des paramédicaux)

Je, soussigné(e) Docteur :	
Certifie que :	Madame □ / Monsieur □
Nom:	
Prénom :	
Né(e) le	
candidat(e) à l'inscription en fo	ormation d'ambulancier (2023-2024),
→ est à jour de :	
- la vaccination co	ontre la diphtérie, le tétanos, la coqueluche et la poliomyélite,
- la vaccination co	ontre l'hépatite B (3 doses),
- la vaccination co	ontre la rougeole, les oreillons et la rubéole,
→ est immunisé(e) contre l'Hép	patite B (sérologie dosage anticorps anti-HBS réalisée).
Remarques :	
Date :	
Signature et cachet du méde	ecin :



Centre Hospitalier Universitaire
Dijon Bourgogne



ATTESTATION SUR L'HONNEUR ET ACCEPTATION

Après avoir pris connaissance de toutes les informations contenues dans le dossier d'inscription à la sélection,

je soussigné(e) :

je soussigr	né(e) :	
-	Nom:	
-	Prénom :	
atteste su	r l'honneur l'	exactitude des renseignements mentionnés sur les
document	s fournisEt a	ccepte les modalités d'inscription dans leur intégralité.

	, le
`	,

Signature:

<mark>A renvoyer à l'IFA</mark>







NOM		
_		
PRENOM		

PIECES OBLIGATOIRES A FOURNIR

Documents obligatoires / selon situation

Partie réservée à l'institut

Fiche d'inscription année 2022-2023 (Fiche 1). Vos nom et prénom doivent figurer sur toutes les pages.	
Photocopie recto-verso de la carte nationale d'identité (ou titre de séjour) en cours de validité	
Photocopie recto-verso du permis de conduire, hors période probatoire, conforme à la réglementation envigueur et en état de validité	
Photocopie de l'attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance obtenue auprès de la Préfectureaprès examen médical auprès d'un médecin agréé par la Préfecture de votre département ou copie du CERFA 14880-02 attestant de la démarche en cours	
Certificat médical établi par un médecin agréé (Fiche 2) (Liste par département des médecins agréés sur le sitede l'ARS)	
Certificat médical de vaccinations établi par un médecin ou le médecin agréé (Fiche 3)	
1 Lettre de motivation <i>manuscrite</i>	
1 curriculum vitae détaillé et récent	
1 document <u>manuscrit</u> relatant, au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation (Fiche 5) <u>Ce document n'excède pas deux pages.</u>	
Copie des originaux des diplômes ou titres traduits en français	
Attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations del'employeur (ou des employeurs)	
Attestation de l'employeur pour les personnes ayant exercé au moins un mois en qualité d'AuxiliaireAmbulancier ou Conducteur d'Ambulance (Fiche 6)	
Pour les ressortissants hors Union Européenne, une attestation de niveau de langue française requis B2 ou toutautre document permettant d'apprécier la maîtrise de la langue française	
Tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle en lien avec la profession d'ambulancier	
Attestation sur l'honneur et acceptation (Fiche 4)	
Attestation de sécurité sociale en cours de validité (pas de photocopie de la carte vitale)	
Attestation de responsabilité civile individuelle EN COURS DE VALIDITE puis couvrant la période de la formation	
Justificatif au regard de l'Emploi : attestation de droits à Pôle Emploi, dernier bulletin de salaire pour les CDI	
Chèque d'un montant de 85 euros à l'ordre de la « Trésorerie des Hôpitaux de Côte d'Or ». Le chèque doit être signé. Vos nom et prénom doivent être indiqués au dos du chèque	

REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE Centre Hospitalier Universitaire Dijon Bourgogne

<mark>A renvoyer à l'IFA</mark>



Annexe V de l'Arrêté du 11 avril 2022

Les compétences et aptitudes ci-dessous peuvent être vérifiées dans un cadre scolaire, professionnel, associatifou autre :

ATTENDUS	CRITERES			
Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et del'aide à la personne (adulte et/ou enfant)	Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social ou social Connaissance du métier			
	Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écouteet d'ouverture d'esprit			
Qualités humaines, capacités relationnelles, aptitude physique	Aptitude à entrer en relation avec une personneadulte, à collaborer et à travailler en équipe			
	Aptitude aux activités physiques			
Aptitudes en matière d'expression écrite, orale	Maitrise du français et du langage écrit et oral			
	Pratique des outils numériques			
Capacités organisationnelles	Aptitudes à s'organiser, à prioriser les activités,autonomie dans le travail			







ATTESTATION DE L'EMPLOYEUR

POUR LES PERSONNES AYANT EXERCE AU MOINS UN MOIS

CANDIDAT

Nom / Nom marital éventuel :	Prénom :							
,	- 10000m							
Adresse:								
Code postal :	Ville:							
Tél / Fax :	Mail:							
PERIODE D'EXERCICE PROFESSIONNEL								
Du <i>A</i>	Au							
ENTREPRISE								
Nom:								
N° Siret :								
Coordonnées:								
Nom du Responsable dans l'entreprise :								

APPRECIATION DE L'EMPLOYEUR

CRITÈRES	INSUFFISANT	MOYEN	BON	TRÈS BON	OBSERVATIONS
Aptitudes physiques (agilité, résistance, port de charges, ergonomie)					
Motivation professionnelle					
Exactitude, rigueur					
Maîtrise d'un véhicule sanitaire					
BILAN					

Date

CACHET du Responsable de l'Entreprise

REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE

<mark>A renvoyer à l'IFA</mark>





ATTESTATION PREFECTORALE

La démarche ci-dessous concerne la Côte d'Or. Elle peut différer selon le département et selon l'accueil des préfectures.

Liberté • Egalité • Frateratté
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

,

PREFET DE LA COTE-D'OR

Vous êtes titulaire du permis B et exercez une activité de transport public de personnes (ambulance, taxi, conducteur de véhicule affectés au ramassage scolaire, conducteur de VTC, conducteur de véhicule de petite remise).

Etape 1 : Vous devez effectuer un contrôle médical auprès d'un médecin agréé (liste sur www.cotedor.gouv.fr). Vous devrez présenter lors de votre rendez-vous : votre pièce d'identité, le cerfa 14880*02 complété (à télécharger sur www.service-public.fr), votre permis de conduire.

Etape 2 : A l'issue de la visite médicale, et uniquement en cas de nécessaire renouvellement, vous devez demander en ligne votre nouveau permis de conduire sur www.ants.gouv.fr

Etape 3 : Vous demandez votre attestation préfectorale d'aptitude médicale à la conduite en transmettant par courrier les pièces suivantes :

- un courrier demandant l'établissement de l'attestation préfectorale d'aptitude physique à la conduite
- copie de votre avis médical
- copie de votre pièce d'identité copie d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois
- une enveloppe timbrée libellée à vos nom et adresse

Votre demande est à adresser à :

Préfecture de la Côte d'Or Service Permis de conduire-53 Rue de la Préfecture 21000 Dijon



